

## Mésaventure ou mauvaises habitudes ? La disparition des femmes dans les discours locaux sur l'économie sociale au Québec

Denyse Côté et Étienne Simard

Volume 43, numéro 1-2, 2013

Femmes et développement local

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1033279ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1033279ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

CIRIEC-Canada

ISSN

1923-0818 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Côté, D. & Simard, É. (2013). *Mésaventure ou mauvaises habitudes ? La disparition des femmes dans les discours locaux sur l'économie sociale au Québec*. *Économie et Solidarités*, 43(1-2), 111–124.  
<https://doi.org/10.7202/1033279ar>

Résumé de l'article

Les groupes de femmes du Québec ont progressivement arrimé leurs interventions à une nouvelle arène politique : la « gouvernance partagée » régionale (Côté et Tremblay-Fournier, 2011; Masson, 2001). Dès 1997, le gouvernement du Québec consacrait en effet la « place des femmes en développement régional », créant par la suite, en 2003, une obligation de résultat dans ce domaine. Parallèlement, il mettait sur pied en 1996 un fonds local de soutien à l'économie sociale pour répondre aux demandes du mouvement féministe de la Marche « Du pain et des roses ». Mais les femmes semblent avoir disparu depuis du discours local sur l'économie sociale. Cette absence se vérifie-t-elle toujours? Cet article tente de répondre à la question à l'aide d'une recherche de terrain effectuée auprès d'intervenants locaux en économie sociale.

## Mésaventure ou mauvaises habitudes? La disparition des femmes dans les discours locaux sur l'économie sociale au Québec

**DENYSE CÔTÉ**

*Professeure*

*Université du Québec en Outaouais*

*Directrice*

*ORÉGAND (Observatoire sur le*

*développement régional et*

*l'analyse différenciée*

*selon les sexes)*

*denyse.cote@uqo.ca*

**ÉTIENNE SIMARD**

*Étudiant à la maîtrise*

*en développement régional*

*Université du Québec en Outaouais*

*Avec la collaboration de*

**MARIE-PAULE MAURICE**

*Professionnelle de recherche*

**RÉSUMÉ** • Les groupes de femmes du Québec ont progressivement arimé leurs interventions à une nouvelle arène politique : la « gouvernance partagée » régionale (Côté et Tremblay-Fournier, 2011; Masson, 2001). Dès 1997, le gouvernement du Québec consacrait en effet la « place des femmes en développement régional », créant par la suite, en 2003, une obligation de résultat dans ce domaine. Parallèlement, il mettait sur pied en 1996 un fonds local de soutien à l'économie sociale pour répondre aux demandes du mouvement féministe de la Marche « Du pain et des roses ». Mais les femmes semblent avoir disparu depuis du discours local sur l'économie sociale. Cette absence se vérifie-t-elle toujours? Cet article tente de répondre à la question à l'aide d'une recherche de terrain effectuée auprès d'intervenants locaux en économie sociale.

**ABSTRACT** • Québec women's groups have gradually adapted their strategies to a new political arena created by decentralized governance (Côté et Tremblay-Fournier, 2011; Masson, 2001). The government of Québec initiated in 1997 a policy aimed at « women in local development » and reinforced its accountability in 2003. At the same time and in response to the demands of the feminist March of « Bread and Roses », it started funding in 1996 local social economy projects. But women seem since to have disappeared from projects as well as from discourse on local social economy. Are women still absent from public discourse and strategies when microeconomic projects for women are central to international strategies aiming at eradicating women's poverty? This article addresses this question with the help of qualitative data from interviews with local actors.

**RESUMEN** • Los grupos de mujeres de Quebec han asegurado progresivamente sus intervenciones en una nueva arena política: la "gobernanza compartida" regional (Côté et Tremblay-Fournier, 2011; Masson, 2001). Desde 1997 el Gobierno de Quebec consagró de hecho el "lugar de las mujeres en el desarrollo regional" al crear en el año 2003 una rendición de cuentas en este campo. En forma paralela creó en 1996 un fondo local de apoyo a la economía social para responder a las demandas del movimiento feminista de la Marcha Pan y Rosas. Sin embargo, las mujeres parecen haber desaparecido del discurso local sobre la economía social. Esta ausencia ¿se verifica siempre? El artículo intenta responder esta pregunta a partir de una investigación de campo realizada entre los actores locales en economía social.

## INTRODUCTION

C'est en raison du succès mitigé des politiques nationales et internationales visant à combattre l'appauvrissement des femmes que les microprojets économiques leur étant destinés ont connu une popularité planétaire. En réponse aux retombées des ajustements structurels sur les femmes, on a privilégié au « Sud économique » des politiques d'appui aux micro-initiatives économiques des femmes axées sur le microcrédit. Les institutions internationales appuient également depuis plusieurs années des microprojets générateurs de revenus issus du secteur informel : petites initiatives familiales, économiques, commerciales, agricoles et artisanes. La consolidation de ces activités microéconomiques répond, selon ces institutions, aux besoins des femmes en situation de pauvreté. La Banque mondiale et l'Organisation internationale du travail (OIT) affirment intervenir ainsi en faveur de l'élimination de la pauvreté féminine (OIT, 2008; Cheston et Kuhn, 2002). Qu'elles soient familiales, collectives ou informelles, ces micro-initiatives amélioreraient le bien-être des enfants appauvris tout en encourageant la croissance économique, en augmentant l'employabilité des femmes (Sabarwal *et al.*, 2010) et en assurant la défense de leurs droits (Guérin *et al.*, 2009, p. 78).

Outre la microfinance, ce concept de micro-initiatives économiques englobe aussi l'économie sociale<sup>1</sup> et la microproduction dans le secteur informel (Leblanc Dominguez, 2005). Celles-ci ont plusieurs caractéristiques communes (Gentil, 2002), dont l'ancrage territorial et une relation de proximité avec les populations locales (Guérin et Servet, 2005). Or, seule la microfinance se retrouve « dans les régions les plus diverses du globe » (Guérin et Servet, 2005, p. 1). Mais, tout en générant des revenus personnels et familiaux, les projets d'économie sociale sont ancrés dans une société civile organisée et reflètent « l'aspiration (collective) à une autre économie » (Favreau *et al.*, 2002, p. 18). Le concept d'une économie sociale transformant le paradigme économique classique a aussi été élargi par le mouvement féministe québécois, il y a vingt ans, au travail féminin associé aux sphères privée et communautaire (COCÉS, 1996).

L'appui du Québec aux micro-initiatives économiques s'est centré sur l'économie sociale et solidaire, issue de la tradition française et ancrée dans les réseaux franco-québécois. Le gouvernement québécois a ainsi pu répondre à une revendication du mouvement féministe québécois : que soit « [offerte] une alternative à l'exclusion marquée de beaucoup de femmes de l'économie de marché » (Marche des femmes, 1995, p. 5). Son appui à l'économie sociale a aussi permis au gouvernement de développer une nouvelle offre de services, de réduire la taille de son appareil (Côté, 2010), de poursuivre sa décentralisation (Villeneuve, 2005) et d'introduire de nouveaux principes de « bonne gouvernance » régionale. Québec a donc mis l'accent sur des politiques d'appui à l'économie sociale, conçus au départ « (pour) créer des emplois accessibles [...] aux femmes » (Panet-Raymond, 1998), tant et si bien que les groupes de femmes régionaux ont été désignés au départ par le gouvernement du Québec comme cogestionnaires des politiques d'appui à

---

<sup>1</sup> Pour une diversité de définitions de l'économie sociale, nous vous renvoyons à Lévesque et Mendell (2005).

<sup>2</sup> Ces critères portent sur la « rentabilité sociale ». Le projet contribue-t-il au mieux-être de la communauté locale, en

l'économie sociale. Le premier Plan d'action d'économie sociale (Comeau *et al.*, 2002) plaçait en effet les groupes de femmes régionaux au cœur des mécanismes d'octroi et de gestion des financements locaux et leur confiait le leadership dans la définition du champ de l'économie sociale dans les 17 régions québécoises. Des comités régionaux en économie sociale (CRÉS) étaient chargés de « développer des critères et des modalités d'allocation budgétaire pour les projets d'économie sociale de leur propre région » ainsi que d'« évaluer les projets qui leur [étaient] présentés et procéder à l'octroi des subventions » ; ils étaient paritaires (représentants de directions régionales et de groupes de femmes) et dirigés par les groupes de femmes régionaux (Côté et Maurice, 2005, p. 6).

Ces groupes ont été exclus quelques années plus tard et le discours public sur l'économie sociale s'est transformé, excluant toute référence à l'appauvrissement des femmes ou à une conception féministe de l'économie sociale (Côté, 2010). Comment expliquer ce revirement, alors que le Québec est généralement considéré comme avant-gardiste dans le domaine des droits des femmes? D'une part, le gouvernement québécois a été très lent à mettre en œuvre des mesures transversales en matière d'égalité. D'autre part, l'architecture même du mouvement communautaire québécois y a contribué : le Chantier de l'économie sociale a été créé et financé parallèlement aux structures nationales du mouvement des femmes qui portaient la revendication de l'économie sociale dans la rue. Les tensions ainsi créées entre ces deux secteurs du mouvement communautaire ont été résolues par la consolidation du Chantier. Désormais centrées sur la préparation de la Marche mondiale des femmes de l'an 2000, les organisations féministes nationales ont rapidement délaissé, par défaut, le dossier de l'économie sociale, le laissant entre les mains des organisations féministes régionales. Mentionnons également la volonté gouvernementale de décentraliser le dossier de l'économie sociale auprès d'acteurs locaux, par ailleurs très peu rompus à la question des femmes et sans directives claires à cet effet. L'exclusion du thème de l'appauvrissement et de l'égalité des femmes a donc résulté de l'effet combiné de choix gouvernementaux et de mouvements sociaux.

Cet article porte sur un aspect particulier de la situation : la disparition du discours et des stratégies visant spécifiquement les femmes au sein des politiques d'appui local à l'économie sociale. Constatée dès 2003 (Côté, 2010), cette disparition persiste-t-elle toujours, malgré les politiques d'égalité, pourtant avant-gardistes, du gouvernement québécois? Nous voulions vérifier auprès d'acteurs locaux en économie sociale le maintien de l'exclusion de ce discours et de ces stratégies. Cet article ne porte pas en tant que tel sur les politiques québécoises locales d'appui à l'économie sociale, mais plutôt sur la façon dont celles-ci « atterrissent » dans l'espace local, si elles prennent en compte les projets lancés à l'initiative des groupes de femmes ainsi que le discours sur les besoins des femmes appauvries. Alors qu'entre 1996 et 2000 les groupes de femmes avaient cogéré les mesures locales d'économie sociale et fait adopter des critères féministes<sup>2</sup> pour le choix

---

<sup>2</sup> Ces critères portent sur la « rentabilité sociale ». Le projet contribue-t-il au mieux-être de la communauté locale, en particulier à celui des femmes de ces communautés qui assurent une large part du travail communautaire informel nécessaire à leur développement? Selon les premiers critères, un refuge pour femmes victimes de violence pourrait être financé par l'enveloppe destinée à l'économie sociale.

de projets à financer, l'institutionnalisation de ces politiques aurait-elle écarté de façon définitive cette vision ainsi que leur leadership (Côté, 2010)?

Pour répondre à cette question, nous avons entrepris une recherche d'ampleur limitée, reprenant les principaux paramètres d'une autre étude plus large sur le sujet et menée entre 1999 et 2001 dans sept régions québécoises. Dans ce cas-ci, des entretiens ont été conduits auprès d'acteurs locaux en économie sociale dans les cinq MRC<sup>3</sup> d'une région québécoise<sup>4</sup>. Tous les agents locaux des structures de financement en économie sociale de ces localités ont été interrogés, de même que des représentants d'organismes ayant reçu un financement local en économie sociale<sup>5</sup>. Ces répondants ont dressé le portrait du cheminement administratif du financement de projets locaux en économie sociale. Ils ont aussi décrit les structures de gestion des programmes, les projets récipiendaires de financement, la place des groupes de femmes locaux en économie sociale et le discours tenu. Enfin, ils ont abordé la place des femmes dans l'économie sociale de leur localité.

## **LES PROGRAMMES LOCAUX D'APPUI À L'ÉCONOMIE SOCIALE**

Il est nécessaire de s'arrêter en premier lieu au contexte de création des programmes québécois d'appui local à l'économie sociale. La gestion des fonds locaux en économie sociale a été confiée en 1999 aux centres locaux de développement (CLD)<sup>6</sup> qui ont substitué au cadre féministe présent entre 1996 et 1999, introduisant un nouveau cadre pour l'accessibilité aux groupes demandeurs de fonds. Les CLD sont des organismes intermédiaires sans but lucratif créés justement à ce moment-là par le gouvernement du Québec pour soutenir l'entrepreneuriat local. Ils reçoivent leur financement à la fois du gouvernement du Québec et des municipalités de leur territoire, la première contribution étant fonction de la dernière. Ils sont gérés par des conseils d'administration composés de personnalités locales qui déterminent le mode de gouvernance interne des fonds en économie sociale en s'inspirant de balises nationales générales. Les CLD urbains, de plus grande taille (CLD1), se dotent dans ce but d'un comité spécifique en économie sociale : ils peuvent ainsi développer et conserver une certaine expertise dans le domaine. Les CLD plus petits, ruraux ou semi-ruraux,

---

<sup>3</sup> La MRC est un regroupement de petites municipalités qui gère l'aménagement et le développement de son territoire dont elle a pour mandat d'élaborer et de réviser aux cinq ans le plan d'aménagement et de développement. De 2003 à 2015, la loi lui demande de déléguer à un centre local de développement (CLD) le mandat de soutenir l'entrepreneuriat et le développement local.

<sup>4</sup> Nous ne nommerons pas la région retenue afin de protéger l'identité des répondants interviewés.

<sup>5</sup> Un total de quinze entretiens ont été menés.

<sup>6</sup> Les CLD ont été mis sur pied en 1998 dans le cadre de la politique gouvernementale de décentralisation et de soutien au développement local et régional (ou « réforme Chevette »). La loi 34 de 2003 a par la suite délégué aux CLD, organismes locaux incorporés de façon indépendante, certaines responsabilités en matière de développement local, dont l'exercice de compétences en entrepreneuriat sur le territoire de chaque MRC. Les CLD sont donc jusqu'à ce jour les principaux responsables du développement local dans chacune des MRC et dans les villes du Québec. Ils regroupent et coordonnent les services d'aide à l'entrepreneuriat et à l'entreprise. Ils sont également responsables de l'élaboration de plans locaux pour l'emploi et le développement économique. Enfin, ils gèrent les fonds destinés au développement d'entreprises privées et d'entreprises d'économie sociale. Les différents CLD étant incorporés de manière indépendante, leur gouvernance varie quelque peu. La loi prescrit toutefois que leurs conseils d'administration incluent des élus municipaux et des « personnes issues du milieu des affaires et de l'économie sociale ».

confient plutôt la gestion de leurs fonds en économie sociale à leur comité d'investissement en entreprise (CLD3, CLD4, CLD5) ou à un comité mixte (CLD2).

Ces comités qui recommandent le financement de projets en économie sociale sont composés de membres cooptés par le conseil d'administration de chaque CLD, sur la base de leur « connaissance de la communauté [...] dans différents secteurs », dont celui de l'économie sociale. À cet effet, il semble qu'on a tenté de regrouper « [...] l'ensemble des secteurs socioéconomiques : agriculture, communautaire, gens d'affaires, culture, éducation, santé ». Donc tous les grands secteurs y sont représentés (Décideur CLD, enveloppe économie sociale).

Or, d'après certains répondants, ce seraient les municipalités (conseil municipal) plutôt que la « communauté locale » qui détiendraient les clés du pouvoir au sein de ces comités, car elles en nomment les membres qui sont, selon plusieurs répondants, « éloignés de la réalité de l'économie sociale » (IC5 – Décideur CLD, enveloppe économie sociale). Le « secteur femmes » est absent de ces nominations. Dans certains cas, on présume que le membre issu du secteur « économie sociale » ou « communautaire » représentera de facto le secteur femmes, sans que cela fasse l'objet d'un processus balisé<sup>7</sup>. Pour d'autres, le « secteur femmes » serait étranger à l'économie sociale, ce qui explique son absence au sein des comités : « la problématique femmes, pour moi, c'est [un] réseau fermé » (IC5 – Décideur CLD, enveloppe économie sociale). Dans certains cas, toute trace de la contribution historique des femmes ou des groupes de femmes à l'implantation des mesures de soutien de l'économie sociale a même été effacée.

[Dans sa documentation], la conception et l'historique de l'économie sociale du CLD [commence à la création] du Chantier [de l'économie sociale]. Aucun lien n'est donc fait avec [la période précédente des] CRÉS, avec le mouvement de femmes, avec la Marche du pain et des roses (Décideur CLD, enveloppe économie sociale).

Les groupes de femmes seraient donc toujours complètement absents des structures de financement, pourtant cogérées avec la société civile. Mais déposent-ils des demandes, obtiennent-ils des financements locaux en économie sociale? Dans les cinq localités retenues pour l'étude, seuls deux groupes de femmes avaient soumis une demande ces dernières années et cette demande, de l'aveu même d'un de ces groupes demandeurs, serait plutôt une exception.

[Ce cas d'exception était celui d'un groupe offrant] un service d'experts en gestion par compétence [...] au niveau ressources humaines : planification [...], évaluation [et] mise en place de ressources, [...] par le biais des compétences génériques. C'était une petite expertise qu'on avait développée. On était supposé donner des services d'orientation individuelle aussi. L'offre de services n'a jamais été très, très arrêtée [ou] très claire [...]. Finalement ça n'a vraiment pas marché (Intervenante, groupe de femmes).

---

<sup>7</sup> Ces secteurs ont peu de liens entre eux et ne constituent pas, au niveau local, un réel collège électoral.

Or, toutes les localités étudiées accueillent plusieurs groupes de femmes sur leur territoire, qui souffrent d'un sous-financement chronique. Pourquoi ne soumettent-ils pas de demandes de financement? Le premier élément de réponse à cette question se situe du côté des critères de financement des projets en économie sociale. En effet, les CLD limitent actuellement le champ de l'économie sociale aux biens et services dont la production serait « rentable » ou « monnayable », « ayant l'entreprise comme forme d'organisation et contribuant à une augmentation nette de la richesse collective » (Chantier de l'économie sociale, 1996, p. 6).

Le concept de rentabilité économique est donc placé au cœur des critères de sélection des projets à financer en économie sociale. Cela limite l'accès aux fonds d'appui pour les groupes de femmes, puisque la rentabilité économique, balisée par des principes d'autonomie et d'équilibre financiers, de génération de surplus financiers ou de plus-value monétaire est étrangère à leur mission.

Du point de vue économique, [la rentabilité d'un projet d'économie sociale] peut s'évaluer en fonction du nombre d'emplois créés, par la contribution de l'entreprise à l'économie sociale et bien sûr par les surplus qu'elle génère (Gouvernement du Québec, 1998, p. 14).

Ce paramètre de rentabilité économique se reflète dans des critères concrets : pour être admissibles, les projets doivent vendre des services produits et prévoir la rentabilité de leurs opérations en trois ans. De toute évidence, les groupes de femmes ne peuvent répondre à ces critères. Or, la qualité de la rentabilité sociale des projets en économie sociale n'est pas retenue, bien que ce critère ait été mis en avant par les groupes de femmes dans leur mouvement revendicatif et qu'il ait été l'origine de l'intervention gouvernementale (COCÉS, 1996). Elle semble avoir maintenant disparu : les services « non monnayables » ne répondent plus aux critères de financement. Rien n'y fait, les groupes de femmes ont argumenté sans succès que leurs services augmentent la qualité de vie des collectivités locales (Marche des femmes, 1995), que la rentabilité et la justice sociales n'ont pas de prix, tout comme la « contribution au développement démocratique, [...] au soutien d'une citoyenneté active, [...] à la promotion de valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective » (Chantier de l'économie sociale, 1996, p. 6).

À ces critères marchands, les comités de sélection ajoutent aussi l'exigence du recours à des méthodes de gestion inspirées du secteur privé : pour déposer une demande de financement, les groupes doivent par exemple présenter un plan d'affaires. Cela constituerait en fait, selon un répondant, une importante modalité de sélection informelle.

Et ce qui est drôle [...], c'est que le modèle de plan d'affaires [obligatoire pour tous les projets d'économie sociale sollicitant un financement du CLD], il est emprunté au plan d'affaires de grosses corporations... [Il s'agit de] conditions pour minimiser l'accès [aux fonds locaux en économie sociale] de façon à [...] justement, favoriser les plus gros joueurs. [...] Tout ça théoriquement pour faire des choses plus stables... [Mais] dans l'absolu, quand on parle d'économie sociale, on parle de renouveau... [Or] les systèmes

qui sont en place ne laissent pas beaucoup de place à des projets pilotes, à des formules réellement innovatrices (Entrepreneur social).

De plus, la mesure des retombées sociales des projets ne serait pas « sérieuse » : ces retombées ne font l'objet d'aucun critère précis, ce qui permet de justifier une retombée sociale pour presque tous les projets présentés : « [pour] chaque projet, c'est assez facile de lui trouver une retombée sociale » (Agent CLD).

À titre d'exemple, si le demandeur détient un statut légal d'organisme sans but lucratif, si des emplois durables « 52 semaines à 35 heures par semaine » sont créés (Agent CLD), le projet est automatiquement présumé socialement rentable. Comme le soulignent certains répondants, le taux salarial de l'emploi créé n'entre pas en ligne de compte dans cette évaluation de la rentabilité sociale d'un projet, même si les emplois au salaire minimum ne permettent pas aux femmes, et encore moins à celles qui sont chefs d'une famille monoparentale, de sortir de la pauvreté (Relais-Femmes *et al.*, 1997). Certains répondants avancent même que l'écart entre l'économie sociale et l'économie de marché s'amenuiserait.

Il n'y a pas de gros écart entre l'économie de marché, entre une entreprise privée et l'économie sociale. [L'économie sociale, c'est une] économie où il y a un partage au niveau de la propriété, au niveau des droits, au niveau des votes, qui est en lien avec la formule [...] des coopératives, mais finalement la façon de procéder [est identique à celle du] libre marché, si tu veux, avec un système de concurrence, un système du plus performant, qui gagne le plus d'argent (Entrepreneur social).

Le secteur du « communautaire » auquel appartiennent les groupes de femmes et le secteur de l'économie sociale deviennent ainsi des champs distincts. Pour avoir accès au financement en économie sociale, les organismes communautaires<sup>8</sup> se voient obligés de développer un nouveau volet d'activités « autofinancées ». Comme le souligne ce répondant :

[Un organisme a] développé [un] volet sauce à spaghetti, moutarde sucrée, puis je ne sais pas quel autre, mais par contre, ils ont gardé leur mission [de services gratuits à une population marginalisée]. Puis, c'est ça qui est important aussi. Il faut qu'ils gardent leur mission première [de service], parce que [sinon] ça serait [détruire] un organisme (Agent CLD).

Il est difficile sinon impossible pour le secteur communautaire de répondre aux critères de rentabilité économique, antinomiques par rapport à sa mission. Les mesures gouvernementales d'appui à l'économie sociale semblent donc avoir créé une pression supplémentaire sur ce secteur.

Le danger, c'était cette espèce de pression [sur] les groupes communautaires [pour] un jour s'autofinancer. Je trouve que ça n'a pas d'allure. Il y a des organismes qui ont des

---

<sup>8</sup> Les groupes communautaires offrent plutôt des services non monnayables et assurent la défense des droits des populations démunies.

missions que l'État doit supporter absolument et sur lesquels il ne faut pas exercer une pression d'autofinancement, ça n'a pas de bon sens. Tout ne peut pas être marchand dans la vie. Mais les entreprises d'économie sociale, elles, elles doivent l'être (Décideur CLD, enveloppe économie sociale).

Selon un répondant, ces pressions exposeront même les groupes communautaires au détournement de leur mission.

Le rêve pour les groupes de devenir totalement autonomes et de ne plus dépendre des gouvernements risque de dénaturer les organismes communautaires... Leur faire croire qu'ils peuvent être autonomes, alors [qu'ils] ne sont pas en mesure de s'autofinancer, [qu'ils] ne peuvent pas vendre [leurs] services, à moins de se partir une entreprise à côté, et de se chercher des compétences de gestion d'entreprises qui ne sont pas de la gestion communautaire... [Ce ne sont] pas les mêmes compétences de gestion à développer : autofinancement, gérance participative crédible, stratégie de vente, marketing, mise en marché, publicité... (Décideur CLD, enveloppe économie sociale)

## **LES STRATÉGIES LOCALES DE LUTTE CONTRE L'APPAUVRISSMENT DES FEMMES**

Il semble donc qu'au moment de notre étude, le discours sur l'importance de la lutte contre l'appauvrissement des femmes par des microprojets économiques n'ait pas rejoint les instances locales chargées de l'application de la politique d'appui à l'économie sociale. Pourtant, les organisations internationales avaient déjà consolidé leur discours et multiplié leurs interventions d'appui à la micro-économie pour et par les femmes. La Banque mondiale en avait fait la promotion comme moyen de réduire les effets de la crise financière (Sabarwal *et al.*, 2010). L'autonomisation économique des femmes et l'égalité des sexes avaient été retenues par les Nations Unies comme objectif du Millénaire pour le développement (ONU, 2000). Les instances internationales soutenaient les projets de micro-entrepreneuriat menés par des femmes parce qu'ils atteignent aussi leurs familles (Nobre et Viudes de Freitas, 2010). Selon l'Organisation internationale du travail, il ne s'agirait d'ailleurs pas seulement d'une décision socialement acceptable, mais aussi d'une bonne décision d'affaires.

*The business case for focusing on female clients is substantial, as women clients register higher repayment rates. They also contribute larger portions of their income to household consumption than their male counterparts. There is thus a strong business and public policy case for targeting female borrowers (OIT, 2008).*

ONG, gouvernements, chercheurs, consultants au Sud adoptent tous le micro-entrepreneuriat comme stratégie pour « atteindre les femmes », pour les « engager dans un processus de développement » (Cheston et Kuhn, 2002, p. 3) et pour faire avancer les droits des femmes (Guérin *et al.*, 2009). Selon le Bureau international du travail, celui-ci devrait, pour être efficace, s'arrimer aux mouvances locales en matière de droits des femmes :

La microfinance [...] n'est légitime que si elle est intégrée dans une réflexion plus globale sur la valorisation des droits plus fondamentaux, en particulier pour les femmes (Guérin *et al.*, 2009, p. 78).

Nous avons constaté, au contraire, dans les localités québécoises étudiées, l'absence complète de discours sur la promotion des femmes et de critères encourageant les groupes de femmes à soumettre des projets, et ce, malgré la pénurie constatée d'entrepreneurs sociaux :

Un des freins qui s'expriment très bien en économie sociale, c'est qu'on manque d'entrepreneurs. Que ce soit des entrepreneurs « R » ou « RE », ça ne change strictement rien, on n'a pas d'entrepreneurs! On n'en a pas suffisamment par rapport aux besoins, par rapport aux projets. Beaucoup de groupes portent des projets, mais qui est-ce qui va assumer le leadership entrepreneurial là-dedans? Il n'y en a pas! (Décideur CLD, enveloppe économie sociale).

Le principe de la parité hommes-femmes n'est pas étranger au discours des promoteurs et des employés en économie sociale interviewés; pourtant, aucune disposition n'est prise pour l'encourager. On constate même, au contraire, une division sexuée classique de l'emploi. Il y a plus d'hommes dans les postes de direction, comme entrepreneurs sociaux<sup>9</sup>: « Je pense que j'ai plus d'hommes... Je n'y ai jamais pensé... mais je pense que je travaille avec plus d'hommes... » (Agent de développement). Par contre, il y a plus de femmes dans les postes subalternes, en particulier dans les domaines traditionnellement féminins. Dans une MRC rurale, les femmes sont majoritaires au sein d'une entreprise d'entretien ménager et les hommes dans le projet d'exploitation forestière, avec des salaires inférieurs pour les femmes. « En aide domestique... c'est un des secteurs où tu as beaucoup d'hommes qui sont des DG! À faire le ménage, ça, ce sont toutes des femmes » (Décideur CLD, enveloppe économie sociale). « Puis, après ça, il y a les employés, je te dirais que dans le personnel de soutien c'est encore beaucoup plus des femmes » (Agent de développement).

Comment nos répondants expliquent-ils cette évacuation du discours sur l'appauvrissement des femmes ? Certains identifient les groupes de femmes comme étant la source du problème : leur culture organisationnelle serait mal adaptée à l'économie sociale et le langage des affaires leur serait étranger.

Il y a les mots qu'on utilise pour penser, il y a les actions qu'on leur demande de faire. OK, quand on parle de « Ça va vous prendre un plan d'affaires ». « Aaaaah! » [sourir], tout de suite, c'est comme « Wow! », ça, ça appartient à des gens qui sont habitués de faire ce genre de planning-là, ça fait banquier, ça fait vraiment entreprise privée. Elles ne se reconnaissent pas, puis elles ont peut-être de la difficulté à reconnaître leurs propres capacités à le faire (Agent de développement).

Traditionnellement masculine, la culture des affaires est considérée par d'autres répondants comme étant incompatible avec la culture organisationnelle des groupes de femmes et, d'ailleurs, de

---

<sup>9</sup> La proportion observée est semblable à celle qui est présente dans le secteur coopératif.

la plupart des organismes communautaires qui ont peu ou pas adopté de pratiques de type corporatif (Côté et Simard, 2012).

Pas accessible, justement à ces réseaux-là, parce qu'il faut être tellement structuré de façon, je dirais, masculine, c'est-à-dire d'être quasiment dans les affaires pour arriver... Le genre de preuves qu'ils te demandent, il faut que tu sois quelqu'un du milieu des affaires... (Entrepreneur social)

C'est un fait : les groupes de femmes ne se voient pas comme des entrepreneures sociales. Elles se conçoivent plutôt comme œuvrant au mieux-être des femmes de leur localité. Elles ne recherchent pas la rentabilité économique, contrairement aux entrepreneurs des secteurs de la coopération et de l'économie sociale.

En économie sociale, les hommes sont capables beaucoup plus de faire la différence entre « Oui, ça, ça va être rentable, on va être correct, même... », puis en gardant notre mission en vue. Alors que les groupes de femmes vont beaucoup plus être concentrés sur le service, comment on va développer le service, tout ça. Ou le produit. Comment on va approcher les gens? [Elles font du] marketing, mais pas la partie « finance ». Comment on va faire en sorte qu'on n'aura pas de problème de fonds là, puis qu'on va être capable de payer tout le monde au bout de la semaine? (Consultant en entrepreneuriat social)

Les groupes de femmes auraient même, selon certains, « peur du risque<sup>9</sup> », du risque financier, du moins. Ils seraient donc très réticents à entreprendre des projets d'économie sociale à l'intérieur des paramètres fixés par les comités de sélection :

Il y a des projets, on travaille avec ces groupes-là, puis quand c'est majoritairement des femmes, ou seulement que des femmes [...] Bon, il y a deux projets où on a fait l'étude de faisabilité. C'était un beau [...] on a fait le plan d'affaires, c'était un beau projet, mais ça demande 80, 100, 120 000 \$ d'investissement, qu'on peut aller chercher, mais l'organisme doit mettre 15 000 \$, 20 000 \$, puis, finalement, ils trouvent ça trop gros, trop difficile à gérer, puis ils s'embarquent pas. Fait qu'on travaille ce beau projet-là, puis ça reste sur les tablettes. (Consultant en entrepreneuriat social)

Les éléments propres à la « culture des affaires » que doivent démontrer les projets en économie sociale pour obtenir un financement local semblent incompatibles avec les objectifs des groupes de femmes. À preuve, ces femmes en refusent même la terminologie : elles ne se considèrent pas comme « étant en affaires ». Elles préfèrent plutôt se décrire comme offrant un service à leur communauté.

Au niveau de l'observation, au niveau de l'intervention dans les dernières années, il y a des réactions, mettons, au mot « entreprise » par rapport à « projet » ou « activité » ou

---

<sup>9</sup> Le concept de risque est interprété ici en fonction du marché plutôt qu'en termes des risques sociaux ou personnels liés, par exemple, à la défense des droits des femmes dans un environnement peu accueillant.

[...] qui participent, qui sont plus du vocabulaire de développement social et communautaire dans lesquels œuvrent traditionnellement les femmes. Même si elles en avaient des activités économiques, elles ne les voyaient pas nécessairement comme telles, elles les voyaient comme des activités de levée de fonds pour actualiser leurs objectifs sociaux. Elles réagissent au mot « entreprise », au mot « développement économique », au mot « plan d'affaires ». (Agent de développement)

Partie prenante de la première génération de financements locaux en économie sociale, la rentabilité sociale, au cœur de l'action des groupes de femmes, n'a plus la cote.

## CONCLUSION

De manière générale, les projets présentés par les groupes de femmes ne répondent pas aux critères de rentabilité économique, devenus déterminants dans le choix des projets. Il en va de même pour ceux des groupes communautaires qui n'offrent pas déjà un service monnayable. Seuls les projets monnayables (c'est-à-dire pour lesquels il y a échange d'argent) peuvent recevoir un financement, quels que soient la qualité ou le niveau de leur rentabilité sociale. En écartant la majorité des projets issus de groupes communautaires et de groupes de femmes, les politiques québécoises de financement local opèrent une scission entre l'économie solidaire de type entrepreneuriat social marchand et l'économie solidaire de type communautaire, scission également constatée au Brésil, par exemple. De surcroît, le travail de coconstruction des politiques locales en économie sociale, les discours adoptés au départ par les autorités régionales reconnaissant l'apport des femmes à l'économie sociale locale et régionale sont maintenant complètement oubliés et même rejetés par certains répondants interrogés. Le Québec des régions semble avoir rejoint la France, où les femmes et plus généralement les questions de genre semblent avoir toujours été occultées par les acteurs/réseaux de l'économie sociale et solidaire (Hersent et Rita-Sombou, 2010).

La désynchronisation observée avec le discours international s'explique, du moins en partie, par la priorité du gouvernement du Québec de diminuer l'offre de services publics à travers la « prospection » de nouveaux « gisements d'emploi ». S'y ajoute la faible pénétration du discours sur l'égalité hommes-femmes au sein des dispositifs économiques gouvernementaux québécois ainsi que parmi les élites locales désormais responsables du développement économique sur leur territoire. Bien accueillie au départ, la perspective féministe aura finalement été définitivement écartée par les décideurs qui la jugent incompatible avec une vision classique de l'économie.

En 1997, le Québec a choisi de mettre en place « par le bas », en coconstruction avec les groupes de femmes, des mécanismes de financement de l'économie sociale locale. Cela a constitué, au demeurant, un réel défi<sup>10</sup>. Cette recherche a permis de confirmer l'entière disparition de ce discours et de ces pratiques ciblant directement les femmes en économie sociale. Certes, le nombre de localités étudiées est restreint et certaines autres localités québécoises peuvent avoir mieux

---

<sup>10</sup> Rappelons que la loi québécoise sur l'élimination de la pauvreté mentionne les femmes, mais que ses plans d'action sont presque muets en ce qui les concerne.

intégré la question des femmes. Mais la ligne de force demeure : en réponse aux propositions d'une économie sociale inclusive des demandes d'un mouvement féministe organisé, le gouvernement québécois aura mobilisé la société civile autour d'un projet « neutre » de gouvernance décentralisée (Côté et Tremblay-Fournier, 2011; Masson, 2001). Il aura choisi de financer un chantier de l'économie sociale qui n'accorde pas la priorité à la question des femmes et de s'abstenir d'imposer une obligation de résultat en matière d'égalité au sein de ces programmes (Côté et Maurice, 2005; Côté et Fournier, 2002). Nos entrevues d'acteurs locaux en économie sociale illustrent, bien que modestement, la pérennité de la voie empruntée. Les outils critiques d'un modèle alternatif viable proposé par les groupes de femmes auront été mis au rancart. Se substituant aux groupes de femmes régionaux à titre de leaders fédérateurs de l'économie sociale locale, les CLD et les municipalités n'ont pas porté le discours de la lutte contre l'appauvrissement des femmes.

Comme pour les secteurs communautaire et coopératif québécois, les femmes occupent toujours la majorité des emplois créés en économie sociale et elles sont très présentes chez les « entrepreneurs sociaux ». L'État aura ainsi « travaillé le social » (Freitag, 1995) dans le champ de l'économie sociale; il en aura assuré la fonctionnalité et la mise en œuvre dans le cadre du système marchand. À cette fin, il aura dû en exclure la proposition des groupes de femmes, comme le souligne ce répondant de façon laconique : « Donner des fonds en économie sociale en réponse aux revendications [du mouvement des femmes], c'était pas très respectueux » (Décideur CLD, enveloppe économie sociale).

## Bibliographie

- CHANTIER DE L'ÉCONOMIE ET DE L'EMPLOI (1996). *Osons la solidarité!* Rapport du groupe de travail sur l'économie sociale, Montréal, Sommet sur l'économie et l'emploi.
- CHESTON, Suzy et Lisa KUHN (2002). *Le renforcement du pouvoir d'action des femmes par la microfinance*. Contribution sur l'état de la campagne du Sommet du microcrédit – 30 avril.
- COMEAU, Yvan, Daniel TURCOTTE, André BEAUDOIN, Julie CHARTRAND-BEAUREGARD, Marie-Ève HARVEY, Daniel MALTAIS, Claudie SAINT-HILAIRE et Pierre SIMARD (2002). « L'économie sociale et le Sommet socioéconomique de 1996 : le bilan des acteurs sur le terrain », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n° 2, p. 186-202.
- COMITÉ D'ORIENTATION ET DE CONCERTATION SUR L'ÉCONOMIE SOCIALE (COCÉS) (1996). *Entre l'espoir et le doute*, Québec, Éditeur officiel du Québec.
- CÔTÉ, Denyse (2005). « Le débat québécois sur l'économie sociale : "Mais que sont nos politiques devenues?" », dans Dominique MASSON (dir.), *Femmes et politiques : l'État en mutation*, Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, p. 243-271.
- CÔTÉ, Denyse (2010). « Difficiles convergences : mouvement des femmes et économie sociale, l'expérience québécoise », dans Isabelle GUÉRIN, Madeleine HERSENT et Laurent FRAISSE

(dir.), *Femmes, économie et développement : de la résistance à la justice sociale*, Paris, ÉRÈS/IRD, p. 283-312.

CÔTÉ, Denyse et Danielle FOURNIER (2002). « L'économie sociale à toutes les sauces : de la fine cuisine au *fast food* », dans Christine CORBEIL, Francine DESCARRIES et Elsa GALERAND (dir.), *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Actes du colloque tenu à Montréal, le 3 mai 2001, Montréal, UQAM/LAREPPS et ARIR, p. 103-118.

CÔTÉ, Denyse et Marie-Paule MAURICE (2005). *Genre et gouvernance décentralisée au Québec : le cas de l'économie sociale dans la région de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine*, Gatineau, ORÉGAND.

CÔTÉ, Denyse et Étienne SIMARD (2012). « Grassroots in Québec: How New Public Management and Corporate Culture are Trickling Down », *Studies in Political Economy*, n° 89, p. 105-128.

CÔTÉ, Denyse et Camille TREMBLAY-FOURNIER (2011). « Le défi de l'égalité en contexte de développement régional au Québec », *Recherches féministes*, vol. 24, n° 2, p. 97-114.

FAVREAU, Louis, Lucie FRÉCHETTE et Gérald LAROSE (2002). « Économie sociale, développement local et solidarité internationale : esquisse d'une problématique », *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 15, n° 1, p. 15-24.

FREITAG, Michel (1995). *Le naufrage de l'université et autres essais d'épistémologie politique*, Montréal, Nuit blanche / La Découverte.

GENTIL, Dominique (2002). « Au bord du gouffre », dans Jean-Michel SERVET et Isabelle GUÉRIN (dir.), *Exclusion et liens financiers. Rapport du Centre Walras*, Paris, Economica, p. 40-66.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1998). *Conjuguer l'économie et le social : document d'information à l'intention des centres locaux de développement* (Résumé), Québec, Ministère des Régions.

GRAEFE, Peter (2001). « Whose Social Economy? Debating New State Practices in Québec », *Critical Social Policy*, vol. 21, n° 25, p. 34-58.

GUÉRIN, Isabelle et Jean-Michel SERVET (2005). « L'économie solidaire entre le local et le global : l'exemple de la microfinance », *RECMA – Revue internationale de l'économie sociale*, n° 296, p. 52-64.

GUÉRIN, Isabelle, Jane PALIER et Benoît PRÉVOST (2009). *Femmes et microfinance. Espoirs et désillusions de l'expérience indienne*, Paris, AUF.

HERSENT, Madeleine et Pierrette RITA-SOMBOU (2010). « Initiatives de femmes en migration dans l'économie solidaire », dans Isabelle GUÉRIN, Madeleine HERSENT et Laurent FRAISSE (dir.), *Femmes, économie et développement : de la résistance à la justice sociale*, Paris, ÉRÈS/IRD p. 207-220.

LEBLANC DOMINGUEZ, Anouk (2005). *L'empowerment des femmes dans le cadre de la microfinance coopérative. Évaluation d'impacts au Mali*. Montréal, École des hautes études commerciales,

Mémoire de maîtrise en science de la gestion. En ligne : <http://www.irec.net/index.jsp?p=28&f=332>.

LÉVESQUE, Benoît et Marguerite MENDELL (2005). « L'économie sociale : diversité des définitions et des constructions théoriques », *Interventions économiques*, n° 32. En ligne : <http://interventionseconomiques.revues.org/852>.

Marche des femmes contre la pauvreté – Du pain et des roses (1995). *Cahier des revendications*, p. 5, cité par Lorraine Guay dans *Le mouvement communautaire : Entre l'espoir et le doute face à l'économie sociale*, Montréal, FFQ.

MASSON, Dominique (2001). « Gouvernance partagée, associations et démocratie : les femmes dans le développement régional », *Politique et Sociétés*, vol. 20, n° 2-3, p. 89-115.

NOBRE, Miriam et Taís VIUDES DE FREITAS (2010). « Possibilités et limites de la construction de l'égalité de genre dans l'économie solidaire », dans Isabelle GUÉRIN, Madeleine HERSENT et Laurent FRAISSE (dir.), *Femmes, économie et développement : de la résistance à la justice sociale*, Paris, ÉRÈS/IRD, p. 237-254.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (1995). *Déclaration et programme d'action de Beijing*, Quatrième conférence mondiale sur les femmes, Beijing, ONU/UNESCO.

ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL (2008). *Small Change, Big Changes. Women and Microfinance*, Genève, OIT.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES (2000). *Objectifs du Millénaire pour le développement*, New York, ONU.

PANET-RAYMOND, Jean (1998). « Le doute de l'économie sociale », *Perception*, vol. 22, n° 1.

PRADHAN, Bina (2003). « Measuring Empowerment. A Methodological Approach », *Development*, vol. 46, n° 2, SID On-line Dialogue.

Relais-femmes, Fédération des femmes du Québec et Comité national des femmes en soutien à l'économie sociale (1997). *L'économie sociale du point de vue des femmes*, Montréal.

SABARWAL, Shwetlena, Nistha SINHA et Mayra BUVINIC (2010). *How Do Women Weather Economic Shocks? A Review of the Evidence*, World Bank / Poverty Reduction and Economic Management Network Gender and Development Unit.

SEN, Gita et Srilatha BATLIWALA (2000). « Empowering Women for Reproductive Rights », dans Harriet B. PRESSER et Gita SEN (dir.), *Women's Empowerment and Demographic Processes*. New York, Oxford University Press.

VILLENEUVE, Jean-Patrick (2005). *Citoyens, clients et usagers face à l'administration publique. Les balises d'une relation difficile*, Working paper de l'IDHEAP, Unité Management et marketing publics.